



PROJET PÉDAGOGIQUE

Séjour 11/17 ans

« Multi-sports Plaine Tonique »

Du 19 au 23 août 2024



AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30
Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Sommaire

I. Intentions de l'Organisateur

II. Objectifs Pédagogiques

III. Encadrement

- 1) Organisation du travail
- 2) Composition de l'équipe
- 3) Missions

IV. Spécificité du public

V. Mise en œuvre

- 1) Permettre le dépaysement (vie en collectivité, contexte géographique) en créant du lien entre les jeunes du territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD),
- 2) Valoriser les initiatives et l'exercice de l'autonomie (organisation d'animations, vie quotidienne...),
- 3) Sensibiliser aux valeurs de coopération, d'entraide et de respect de l'environnement,
- 4) Favoriser la découverte d'activités sportives originales, adaptées à chaque tranche d'âge.

VI. Évaluation

Perspectives

Annexes

- 1) Charte des droits et devoirs du collectif
- 2) Trousseau du participant
- 3) Programme prévisionnel du séjour
- 4) Menu du séjour

I. Intentions de l'Organisateur

Durant les vacances d'été 2024, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, située 12 rue Ampère à GENLIS, organise un séjour accessoire construit avec les 11/17 ans.

Ce projet marque la volonté de la Communauté de Communes d'offrir aux jeunes du territoire un départ en vacances tout en assurant des conditions de sécurité maximales dans une ambiance conviviale.

Ainsi, il permet :

- De créer du lien entre les jeunes du territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
- De proposer un séjour accessible financièrement pour les familles.

II. Objectifs pédagogiques

Par cette action, l'équipe éducative souhaite prioritairement :

Permettre le dépaysement
(vie en collectivité, contexte géographique)

Favoriser la découverte d'activités variées
adaptées à la tranche d'âge.

Valoriser les initiatives et l'exercice de
l'autonomie au sein du collectif

Sensibiliser aux valeurs de
coopération, de partage, d'entraide et
de respect de l'environnement

L'équipe vous remercie de l'attention portée à ces informations et mettra tout en œuvre pour que le séjour de votre enfant soit des plus agréables.

III. Encadrement

1) Organisation du travail

Afin de respecter la réglementation concernant la durée légale du travail, stipulée dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, une rotation de l'équipe d'encadrement est prévue.



Cette organisation pourra être modifiée en fonction des besoins. La gestion libre implique l'investissement des équipes de nuit pour la préparation du déjeuner.

2) Composition des équipes

Coordination : Anne GOUDIABY-LEDOUX, DEJEPS Animation Socio-Éducative ou Culturelle (DPTR)

Équipe encadrante du 19 au 23 août 2024 :

Anne GOUDIABY (J1)
DEJEPS DPTR, BPJEPS
Animation Culturelle,
Réfèrent Gestion Libre

Léo MENANT (J2)
Licence STAPS,
Réfèrent Activités,
Public masculin
Assistant sanitaire

Laure BROE
BPJEPS LTP
Réfèrent Public Féminin
Temps Libres et veillées

3) Missions

- L'équipe est garante :
 - de la sécurité physique, morale et affective des participants,
 - du respect des normes d'hygiène et de sécurité et de la réglementation en vigueur,
 - des libertés des uns et des autres, de la justice, du respect de la « charte des droits et devoirs » et des principes de fonctionnement.
- L'équipe :
 - met en œuvre une action éducative auprès du public qui vise les objectifs pédagogiques précités,
 - instaure un climat de confiance par le respect mutuel, la transmission de valeurs, et l'éducation par l'exemple,
 - communique et se soutient face au public,
 - Les référents en journée sont responsables de la prise en charge des jeunes avant et pendant les activités : ils veillent à leur équipement et au respect des consignes données par l'intervenant. Ils régulent aussi la vie de groupe (ambiance, gestion des conflits),
 - Les référents « temps libres et activités » veillent au bon déroulement de ces temps, au respect du matériel,
 - Les référents public masculin/féminin encadrent spécifiquement le temps des douches et accompagnent les jeunes à la gestion de leurs affaires (tenue du linge sale, linge mouillé),
 - L'Assistant Sanitaire veille à la prise de médicaments, aux soins et au suivi du cahier de soins.

Toute l'équipe est solidaire et complémentaire pour accomplir toutes ces missions.

- La coordinatrice :
 - organise l'action de l'équipe et a un rôle formateur,

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30
Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

- assure les relations avec l'organisateur, les parents et les prestataires,
- rédige et pilote le projet pédagogique, évalue et rend compte du bilan de l'action éducative, en associant le reste de l'équipe,
- organise la gestion libre, l'intendance et la gestion de la régie,
- rend compte du bilan financier.

IV. Spécificité des publics

- **Spécificité du public**
- **Public 11/17 ans**

L'adolescent a un fort besoin d'indépendance et d'autonomie.

Aussi, loin de son contexte familial, il peut éprouver ses capacités à grandir parmi ses pairs et à décider.

Il a un grand besoin de discussions, de réflexion, de négociation, recherche par ailleurs souvent le conflit et affirme son identité par l'opposition systématique et la remise en question des valeurs de l'adulte.

Il teste ses propres limites et des comportements déviants peuvent apparaître à cet âge.

Les textes de loi concernant les interdits (alcool, drogue, jeux vidéo) sont appliqués dans le cadre du séjour ainsi que tout ce qui est en rapport à la sécurité, aux normes HACCP et à la réglementation du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (SDJES).

En concertation avec l'équipe, il est décidé que la consommation de tabac peut être tolérée sous réserve d'un accord parental pour les plus de 15 ans uniquement. Elle est pratiquée de manière isolée dans un lieu et à des heures fixés par les encadrants.

La puberté et l'éveil sexuel démarrent à cet âge et influent sur les relations entre filles et garçons. Le besoin de plaire et d'avoir confiance en soi rend primordiale la qualité des rapports amicaux et amoureux ainsi que les occasions de se mettre en valeur.

Il est bien évident que des rapports amicaux ou amoureux peuvent s'installer entre les jeunes. Aussi, la bonne tenue et la responsabilité de chacun est de rigueur.

Friand de sensations fortes, il a également un grand besoin d'inactivité, de sommeil et de nourriture.

Des éléments caractérisent l'évolution physique des préadolescents de 11 à 17 ans: le développement du système reproducteur et une accélération de la croissance. Ainsi, Les adolescents doivent manger beaucoup, mais il est important de leur inculquer de bonnes habitudes alimentaires.

Ils ont aussi besoin d'action. L'action est essentielle car elle permet d'exprimer l'impulsivité propre à l'adolescence, de libérer les tensions sagement, en oubliant pour un temps les grandes questions existentielles, de canaliser l'énergie dans une activité valorisante et plaisante.

.Afin de répondre aux besoins de chaque tranche d'âge, l'accompagnement de l'équipe d'animation est adapté et certains temps sont aménagés à leur demande.

IV. Mise en œuvre

1) Permettre le dépaysement

- **Lieu**

Le séjour a lieu dans l'Ain entre MONTREVEL-EN-BRESSE et MALAFRETAZ. Le groupe sera hébergé sous tentes au sein du camping de la Plaine Tonique.



La Plaine Tonique
599 route d'Étrez
01340 MALAFRETAZ

Les lieux d'activités sont essentiellement situés à La Maison des Sports et alentours.

- **Transport**

Les trajets s'effectuent avec l'autocar de la collectivité ou en minibus jusqu'au lieu du séjour.

Sur place, les transports s'effectueront à pied, en vélos ou en minibus.

- **Espace Repas**

La gestion libre des repas pour un collectif implique un protocole précis à respecter, différent du cadre familial. C'est un temps éducatif privilégié où chacun participe selon ses capacités, guidé par l'adulte.

Avec la volonté éducative de favoriser la participation de chacun dans la gestion de la vie collective, les préparations de repas sont habituellement faites par 4 participants et un encadrant. Cela consiste à mettre la table, couper des légumes, préparer des sauces vinaigrettes, etc... La consommation de produits frais est généralement favorisée et donne l'occasion d'apporter des techniques et des connaissances culinaires aux enfants.

La désinfection et la vigilance quant aux normes HACCP sont de rigueur, aussi, afin d'éviter tout risque de contamination :

- L'accès à la tente cuisine sera réservé exclusivement au personnel encadrant et à un petit groupe d'enfants en charge de la préparation du repas,
- Une réserve d'eau, du savon, du gel hydroalcoolique, des gants, des produits de désinfection seront à disposition,
- Après lavage et désinfection des mains et du plan de travail, les enfants seront munis de t-shirt de cuisine (bleu) propres, et le référent gestion libre (blouse ou t-shirt bleu) préparent les repas,
- Les tables seront désinfectées par un animateur, avant la mise en place des couverts et après le repas le nettoyage est assuré par un participant,
- Toute la vaisselle sale utilisée durant le repas, est stockée à l'extérieur de la cuisine jusqu' à la fin du repas pour éviter le croisement du propre et du sale,
- Des lingettes lavables avec un code couleur (bleu pour les tables, blanc pour les surfaces, rose pour les sanitaires...) sont utilisées,
- La vaisselle et le rangement seront assurés par 3 à 4 mineurs et un encadrant,

Un panneau concernant les « bonnes manières » de cuisiner en collectivité est affiché.

A notre disposition une tente maxi cuisine équipée d'un réfrigérateur et de réchauds à gaz, ainsi qu'un marabout pour déjeuner à l'abri en cas d'intempéries.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30
Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Les produits d'hygiène et d'entretien, les pharmacies et les denrées alimentaires sont stockés dans des malles en fer ou en plastique hermétiques.

Les produits frais sont achetés et transportés en glacière, afin de ne pas rompre la chaîne du froid. Un thermomètre est installé dans le réfrigérateur et doit indiquer une température entre 0° et 4°C.

Des échantillons des plats sont étiquetés et conservés (5 jours) dans des sachets alimentaires.

La traçabilité (le code barre, la Date Limite de Consommation (DLC), le numéro du lot de chaque produit) est archivée grâce aux emballages photographiés sur la tablette.

Un exemple d'emballage est conservé pour chaque produit durant le séjour au cas où les photographies ne soient pas assez nettes pour être exploitées en cas de problème.

2) Valoriser les initiatives et l'exercice de l'autonomie au sein d'un collectif

• Espace vie collective

L'information, la consultation et la négociation sont des outils pédagogiques essentiels pour stimuler l'autonomie et l'initiative, qui nécessitent d'être formalisés de manière ludique.

Il y a un espace dédié au rassemblement du groupe pour des temps de concertation et d'informations.

Un panneau d'affichage est dédié aux informations sur :

- le rythme des journées,
- les propositions d'animations,
- l'organisation collective,
- la charte des droits et devoirs.

• Autonomie au sein d'un collectif

Définition étymologique de l'autonomie (Grec) : auto = soi-même nomos = loi
Etre autonome, c'est « la liberté de se gouverner par ses propres lois sans entamer la liberté d'autrui. »

Le séjour se veut donc un espace d'autonomie où les participants vivent à travers un cadre commun précis, défini et validé par tous, sous forme d'une charte et de principes de fonctionnement.

• Charte des droits et devoirs

Ce document est présenté aux familles lors de la réunion d'informations : il est le socle de référence de l'équipe d'animation et des participants pendant le séjour pour vivre ensemble. (annexe 1)

D'autre part, un temps d'échange, le premier jour, permet à chacun de s'exprimer sur le sujet et des principes de fonctionnement précis sont négociés avec le groupe, selon les tranches d'âge.

(Ex : utilisation des objets personnels, occupation des chambres, rythme de la journée...).

L'équipe accompagne donc les participants à exercer collectivement leur autonomie tout en restant garante des libertés des uns et des autres, de la justice, du respect de la charte et des principes de fonctionnement.

- **Implication dans la vie collective**

Lors d'un temps de concertation le premier jour, les participants organisent aussi la vie collective.

Chacun se positionne pour participer aux tâches de la vie quotidienne selon son âge et ses capacités (préparation des repas, vaisselle, nettoyage, mise en place de la table...).

Chacun dispose de temps libre qu'il gère à sa guise et peut emprunter du matériel pédagogique mis à disposition dans l'espace de vie collective : livres, jeux de société, petit matériel pour artisanat.

Chacun peut également être à l'initiative d'animations et organiser des temps libres plus structurés ou proposer des idées pour les activités/veillées.

L'équipe accompagne chacun dans le développement de ses capacités à faire seul, avec et pour les autres.

- **Temps de concertation**

Le groupe organise des temps de réunions (au goûter ou à la veillée).

Chacun est invité à s'exprimer individuellement sur les points suivants :

- organisation de la journée/du lendemain,
- qualité des activités,
- qualité des repas,
- relationnel.



L'équipe d'animation se réunit également à la fin de la soirée pour aborder ces mêmes points.

- **Veillées**

L'équipe a programmé chaque soir une animation pour tout le groupe durant une heure environ.

Les enfants peuvent également s'investir et proposer des événements.

Le temps de coucher intègre des moments de discussion entre pairs avant « extinction des feux ».

- **Résolution des conflits**

En cas de non-respect de la charte par un membre du groupe, le dialogue sera privilégié afin de permettre au participant une prise de conscience des conséquences de ses actes, créer un espace de médiation et aboutir à une réparation.

Des outils de Communication Non-Violente sont mis à disposition de l'équipe (affiche pour la médiation CNV).

Toutefois, s'il est normal qu'il franchisse parfois les limites, il est nécessaire de sanctionner un enfant dont le comportement nuit systématiquement à lui-même ou au reste du groupe.

L'équipe d'animation s'engage à intervenir avec la démarche pédagogique auprès des participants. (annexe1)



3) Sensibiliser aux valeurs de coopération, d'entraide et de respect de l'environnement

- **Gestion libre et environnement**

L'entraide et la coopération sont stimulées ainsi que la sensibilisation au respect de l'environnement et au non – gaspillage des ressources prend alors tout son sens à partir de cas concrets :

- réduction de la consommation d'eau lors des vaisselles à la main (lavage du plus propre au plus sale dans une bassine, rinçage dans une seconde bassine, pré-trempage des casseroles avec de l'eau utilisée...),
- tri des déchets selon le code de la région (verres, cartons, compost),
- prévention du gaspillage alimentaire,
- respect du voisinage (bruit en soirée, propreté des locaux communs).

L'équipe est toujours présente sur ces temps : elle peut être en retrait ou très active selon les capacités et l'âge des participants. Ce sont des temps éducatifs à part entière, l'animateur veille à :

Donner des missions adaptées à chacun

Expliquer les bonnes manières de faire et les bons gestes

Vérifier la réalisation

Encourager l'apprentissage par l'erreur

Féliciter et valoriser

- **Communication**

Basés sur la confiance, l'échange, et surtout la bienveillance, les principes de communication sont les suivants :

- Les jeunes ont le droit de s'exprimer librement en respectant les principes élémentaires de correction dans le langage, dans la tenue tant morale que vestimentaire,
- L'équipe d'animation s'engage également à la même conduite,
- Les familles peuvent exprimer leurs avis et leurs demandes à l'équipe qui doit en tenir compte dans la mesure du possible,
- Les familles sont informées du déroulement du séjour par le biais d'un courriel quotidien,
- Dans un but pédagogique et sanitaire, tout appareil susceptible d'émettre des ondes électro – magnétiques nuisibles à l'organisme, sera stocké en sécurité à l'intérieur d'une pochette individuelle durant la nuit.

En cas d'urgence

Le numéro de téléphone portable du responsable est : **06 22 28 63 61**.

Les familles sont contactées automatiquement en cas de problème de santé survenu au cours du séjour et sont consultées pour les suites à donner (choc à la tête, blessures, examens médicaux, soins, rapatriement, etc.).

Concernant le rapatriement, les situations sont gérées au cas par cas, en privilégiant la prise en charge par la famille.

- **Hygiène**

- Le lavage de mains au savon sera effectué avant et après les repas et les activités,
- L'accès aux douches est en cabine individuelle,
- L'échange de nourriture sera encadré : les participants doivent confier leurs produits alimentaires personnels (bonbons, chips). Les animateurs les mettent à disposition à la demande du jeune,
- L'argent de poche peut être confié à l'équipe dans une limite de 30 euros ; s'il le conserve le jeune en est l'unique responsable,
- Les objets de valeur (téléphone, console portative) ne sont ni utiles, ni recommandés : l'utilisation de ces objets seront encadrés, le cas échéant, des règles d'utilisation communes.

4) Découvrir des activités originales, adaptées aux participants

- **Activités Multi-sports Plaine Tonique**

Le programme prévu est le suivant, sous réserve des conditions climatiques :

- 2 séances Piscine Carré tonique,
- Une entrée à Aquafolies, structures gonflables et tremplin sur l'eau,
- Une séance de Kayak sur le lac,
- Une séance Biathlon kayak/carabine laser
- Une séance de VTT,
- Un tour de bouée Tractée,
- Du minigolf,
- Veillées.

- **Rythme de la journée**

D'une manière générale, l'organisation pour les enfants est la suivante :

*07h30 - 09h00	Lever et petit déjeuner échelonné, toilette, préparation pour les activités
**09h00 - 12h00	Activité
12h00 - 13h30	Repas, préparation et rangement du déjeuner
13h30 - 14h00	Temps libre, départ pour les activités nécessitant un transport
14h00 – 16h30	Activité
16h30 - 17h00	Goûter
17h00 – 19h30	Piscine/Douches /Temps Libre
19h30 – 21h00	Repas et Rangement du repas/Temps libre, Toilette
21h00 – 22h30	Veillée
22h30– 22h45	Pyjama, Temps calme
*23h00	Coucher et extinction des feux

**Ces horaires sont modulables en fonction de l'état de fatigue des jeunes.*

***Les horaires des activités sont variables en fonction des prestataires.*

Évaluation

Afin d'évaluer si les moyens mis en œuvre étaient pertinents au regard des objectifs visés, les critères suivants seraient observés :

1) Permettre le dépaysement (vie en collectivité, contexte géographique) et créer du lien entre les jeunes du territoire

- Choix du lieu adapté (ambiance, paysage, etc.),
- Nombre de participants satisfaits du lieu et du mode de vie (région, hébergement),
- Liste des difficultés rencontrées et des atouts,
- Nombre de participants résidents par communes (de la CCPD),
- Qualité de la vie de groupe (mixité, échanges, projets à venir communs, etc.).

2) Valoriser les initiatives et l'exercice de l'autonomie

- Nombre d'animations à l'initiative des participants,
- Nombre d'activités réalisées en plus du programme,
- Nombre de participants qui ont pris des initiatives,
- Fréquence d'utilisation du tableau d'affichage,
- Nombre de temps de concertation réalisés,
- Nombre de règles de fonctionnement négociées,
- Nombre et nature des conflits,
- Nombre de conflits résolus,
- Nombre de conflits graves,
- Nombre et nature des sanctions.

3) Sensibiliser aux valeurs de coopération, d'entraide et de respect de l'environnement

- Fluidité de la vie collective (nombre de retards, rangement, installation, et),
- Nombre de participants satisfaits de l'organisation de la vie collective,
- Nombre d'actes d'entraide spontanés,
- Nombre d'actes contraires au respect de l'environnement,
- Nombre d'actes de gaspillage,
- Respect du budget.

4) Favoriser la découverte d'activités originales, adaptées aux plus grands

- Nombre d'activités adaptées à la tranche d'âge,
- Nombre de participants satisfaits du programme d'activités.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30
Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

MÉMO :

La liste du trousseau recommandé est à remplir (voir annexe 2).

Les départ et retour auront lieu à l'**Accueil de Loisirs, situé au 12 rue de Franche-Comté à GENLIS.**

Attention ! L'accueil, au départ et au retour a lieu côté voie Romaine.

Il est impératif que chaque participant apporte son **pique-nique, un goûter et une bouteille d'eau.**

Le temps d'accueil est un moment privilégié : il est utile et fortement recommandé de transmettre de manière confidentielle à un membre de l'équipe d'animation, toute information relative à l'état de santé physique ou psychologique du participant.

Au retour, chaque participant se présente avec ses parents avant de récupérer son bagage et salue l'équipe d'encadrement. Un compte-rendu oral du séjour est alors fait à la famille.

Horaires (voir annexe 3)

- **Lundi 19 août 2024 :**

- 07h45 : Accueil des enfants et de leur famille, **situé Voie Romaine** à GENLIS,
- Départ à 08h00 en autocar.

- **Vendredi 23 août 2024 :**

- 17h45 : Arrivée à l'Accueil de Loisirs, **situé Voie Romaine** à GENLIS,
- Prise en charge possible jusqu'à 18h00.

Santé

Aucun médicament, même avec ordonnance, ne sera administré par l'équipe d'encadrement sans PAI.

Les traitements d'urgence correspondant au Projet d'Accueil Individualisé (PAI) du participant doivent être remis au responsable du séjour dès l'accueil du participant.

Aucun médicament ne doit être confié au participant directement.

Pour une maladie survenue pendant le séjour, sur avis médical et avec une ordonnance du médecin, l'équipe d'encadrement assurera la prise de médicaments.



AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Annexe 1

CHARTRE DE VIE COLLECTIVE « DROITS ET DEVOIRS »



Chacun a le droit de :

se sentir en sécurité,
passer un bon séjour avec d'autres jeunes,
être informé et écouté
(avant et pendant le séjour),
donner son avis,
organiser certains temps du séjour,
participer ou pas à ce qui est proposé
(sauf activités réservées).

Chacun a le devoir de :

prendre soin de lui et des autres,
respecter chacun quel qu'il soit,
créer une relation de confiance au
sein du groupe et avec les adultes,
participer à la vie collective,
(prise de décision, règles, tâches
quotidiennes)
respecter les lieux de vie et le
matériel.

Si des actes contraires à cette charte sont commis, l'équipe d'encadrement peut :

- instaurer un dialogue, favoriser la médiation et la réparation,
- restreindre les libertés accordées,
- imposer un temps d'isolement,
- prendre contact avec la famille,
- interrompre le séjour.



Signature du participant



Annexe 2 – TROUSSEAU SÉJOUR (liste à mettre dans la valise)

NOM :

PRÉNOM :

Taille..... ans

Il est recommandé de préparer la valise avec votre enfant et de marquer nominativement toutes ses affaires.

	Marqué au nom du participant	Observations	Départ	Retour
GÉNÉRAL				
1	Sac à dos avec pique-nique/goûter/gourde d'eau	GOURDE OBLIGATOIRE		
1	Valise ou gros sac			
1	Vêtement de pluie (type k-way)			
1	Paire de baskets			
1	Casquette			
ACTIVITÉS				
1	Paire de chaussures d'eau ou vieilles baskets			
1	Maillot de bain/ slip de bain uniquement	CRÈME SOLAIRE		
1	Serviette de bain			
3	Pantalon épais et confortable (type survêt)			
3	Pull ou gilet chaud			
3	Bermudas ou shorts			
6	T-shirt à manches courtes			
6	Paires de chaussettes			
6	Sous-vêtements (slips, culottes, brassières)			
POUR LA NUIT				
1	Tapis de sol (+ oreiller éventuel)			
1	Duvet			
1	Tenue de nuit (pyjama)			
1	Lampe de poche (+ doudou éventuel)			
HYGIÈNE				
1	Trousse de toilette comprenant : savon, dentifrice, brosse à dents, shampoing, brosse à cheveux, élastiques, mouchoirs, protections hygiéniques)			
1	Serviette de toilette /gant			
1	Sac pour le linge sale			
1	Paire de claquettes pour la douche/piscine			

- **Argent de poche** : L'équipe prendra en charge la gestion de l'argent, dans une limite de 30 euros. S'il le conserve, le jeune en sera l'unique responsable.
- **Objet de valeurs** : (MP3, Téléphone portable, jeux vidéo...) Il est préférable d'éviter d'apporter tout objet de valeur. L'utilisation du téléphone portable sera encadrée le cas échéant par l'équipe d'animation.

L'équipe d'encadrement n'est pas responsable des pertes ou vols survenus pendant le séjour.

IMPORTANT ! Aucun médicament ne doit être confié au participant directement.



AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE






Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Annexe 3 – Programme SÉJOUR «Multi-sports MONTREVEL » 11/ 17 ans



	Lundi 19 août	Mardi 20 août	Mercredi 21 août	Jeudi 22 août	Vendredi 23 août
MATIN	 <p>à GENLIS à partir de 07h45 <u>côté Voie Romaine</u></p> <p>Départ à 08h00 Installation du campement</p> <p>Visite des lieux, Charte des Droits et Devoirs, Organisation de la vie collective</p>	<p>10h00 à 11h30</p> <p>AQUAFOLIES</p>	<p>10h00/12h00 Bouée tractée</p>	<p>09h30/10h30 Mini-golf</p> <p>10h45/12h15 VTT</p>	<p>Démontage du campement</p>
APRÈS- MIDI	<p>13h00/15h00 <i>Carré Tonique</i></p> <p><i>Baignade surveillée</i></p>	<p>13h45 – 15h45 Biathlon kayak Carabine laser</p>  <p><i>Baignade surveillée</i></p>	<p><i>Courses alimentaires</i></p> <p><i>Baignade surveillée</i></p>	<p>13h45 – 15h45 Canôe kayak</p> 	<p>13h00/15h00 <i>Carré Tonique</i></p> <p>Retour à GENLIS à 18h00 côté Voie Romaine</p> 
Veillée	<p>Jeu de coopération Jeux de connaissance</p>	<p>Jeu des Chaises ou de la Rivière sur l'environnement</p>	<p>Loup- Garou de la Bresse</p>	<p>Idée Jeunes</p>	

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE



Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr



Annexe 4 - Menu Prévisionnel

REPAS	Jour 1	Jour2	Jour 3	Jour 4	Jour 5
Petit Déjeuner		Céréales Riz soufflé chocolat et Maïs soufflé au miel – Lait – Cacao – Thé – Jus de Fruit Tartines - Beurre – Confiture - Fruits au choix			
Déjeuner	Pique-nique tiré du sac	Melon Purée Knacks Yaourts Corbeille de fruits	Concombres Lentilles Steacks hachés Fromage ail et fines herbes Corbeille de fruits	Rosette Pâtes Escalope de dinde à la crème Fromage Pâte cuite Corbeille de fruits	Pain Bania Thon, tomate, salade, Mayonnaise, chips Yaourt à boire Compote
Goûter	Tiré du sac	Pain Pâte à tartiner	Brioche Confiture	Pain et Chocolat	Chocos
Dîner	Salade verte Raviolis Gruyère Crème dessert	Taboulé Haricots verts Cordons Bleus Fromage crémeux Corbeille de fruits	Macédoine Courgettes au basilic Poissons panés Salade de fruits	Idée Jeunes	

Légende

**FECULENTS
LÉGUMINEUSE**

**FRUITS
LÉGUMES**

**VIANDE
POISSONS
ŒUFS**

**PRODUITS
LAITIERS**

**GOÛTER
SUCRERIE
REPAS**

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr